

315537-2026 - Mededinging

Frankrijk – Liftonderhoud – MM-05052026

OJ S 88/2026 07/05/2026

Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling
Diensten

1. Koper

1.1. Koper

Officiële naam: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

E-mail: mayooragi.manoharan@plainecommune.fr

Rechtsvorm van de koper: Lokale overheid

Activiteit van de aanbestedende dienst: Algemene overheidsdiensten

2. Procedure

2.1. Procedure

Titel: MM-05052026

Beschrijving: Réalisation de prestations de maintenance d'ascenseurs, monte-charge et d'élévateurs pour les personnes à mobilité réduite pour les bâtiments et les espaces publics de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Identificatiecode van de procedure: 3624cdd8-dd27-476f-bf31-7c58805dff55

Interne identificatiecode: MM-05052026

Type procedure: Openbaar

De procedure wordt versneld: neen

2.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 50750000 Liftonderhoud

2.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)

Land: Frankrijk

2.1.4. Algemene informatie

Rechtsgrondslag:

Richtlijn 2014/24/EU

2.1.6. Gronden voor uitsluiting

Bronnen voor uitsluitingsgronden: Aanbestedingsstuk

5. Perceel

5.1. Perceel: LOT-0001

Titel: MM-05052026

Beschrijving: Réalisation de prestations de maintenance d'ascenseurs, monte-charge et d'élévateurs pour les personnes à mobilité réduite pour les bâtiments et les espaces publics de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Interne identificatiecode: 0

5.1.1. Doel

Aard van het contract: Diensten

Belangrijkste classificatie (cpv): 50750000 Liftonderhoud

5.1.2. Plaats van uitvoering

Onderverdeling land (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)

Land: Frankrijk

5.1.3. Geraamde duur

Looptijd: 48 Maanden

5.1.4. Verlenging

Maximumaantal verlengingen: 2

Overige informatie over verlengingen: Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 2 ans à compter de sa notification, reconductible deux fois par période successive d'un an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.6. Algemene informatie

Voorbehouden deelname:

Deelname is niet voorbehouden.

Aanbestedingsproject dat niet uit EU-fondsen wordt gefinancierd

De aanbesteding valt onder de Overeenkomst inzake overheidsopdrachten (GPA): ja

Deze aanbesteding is ook geschikt voor kleine en middelgrote ondernemingen (kmo's): ja

Aanvullende informatie: Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions de l'article L.2124-2 et des articles 2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché à prix mixte comprenant une partie forfaitaire et une partie à prix unitaire traitée à bons de commande. # La partie forfaitaire concerne les prestations énumérées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), et notamment les prestations de maintenance préventive et corrective systématiques. # La partie unitaire est exécuté au fur et à mesure de bons de commande selon les stipulations des articles L.2152-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Il est conclu avec un seul opérateur économique. Il concerne les prestations énumérées dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), et notamment les prestations de maintenance préventive et corrective conditionnelle. Le présent marché n'est pas alloti dans la mesure où au regard des économies d'échelle, l'allotissement rendrait financièrement plus coûteux et techniquement plus difficile l'exécution des prestations. En effet, la maintenance préventive (réglementaire) et corrective sont techniquement imbriquées. La séparation de ces prestations en lots nuirait à la continuité de service, à l'historique des interventions sur les équipements et multiplierait les risques d'imputabilité floue (difficulté d'identification des responsabilités en cas de panne ou de sinistre). En outre, le parc étant limité à une trentaine d'équipements, l'allotissement réduirait la taille critique de chaque lot avec un renchérissement des prestations (coûts fixes accrus) et un moindre intérêt économique pour les opérateurs, voire une restriction de la mise en concurrence. Ainsi, le non-allotissement garantit un meilleur niveau de service, une mise en concurrence suffisante, un niveau de prix compétitif et un meilleur suivi de l'exécution technique. Le marché est conclu : # Pour un prix global et forfaitaire estimé à 320 000 € HT, sur toute la durée du marché, reconductions comprises ; # Pour un montant minimum et maximum de commande, sur toute la durée du marché, reconductions comprises, compris entre les seuils suivants : • Montant minimum : 50 000 € HT • Montant maximum : 500 000 €

HT L'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable, selon les modalités prévues par le marché objet de la présente consultation. Les prestations faisant l'objet d'émissions de bons de commande sont estimées à 100 000 € HT sur la durée du marché, reconductions comprises. A titre indicatif, le montant estimatif des prestations, sur la durée totale du marché, reconductions comprises (partie forfaitaire et montant maximum de la partie à bons de commande) est de 420 000 € HT. L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € TTC. Le candidat pourra se présenter soit de façon individuelle, soit sous la forme d'un groupement (solidaire ou conjoint). La forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature et de l'offre, l'un des opérateurs économiques membre du groupement étant désigné comme mandataire. Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Toutefois, un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement. Cette consultation ne comporte pas de clause sociale mais comporte une mesure incitative à la mise en place d'actions d'insertion professionnelle. Conformément aux articles L.2111-1 et L.2112-2 du Code de la Commande Publique, cette consultation comporte des dispositions environnementales. Le détail de ces dispositions est indiqué dans le CCTP. Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 2 ans à compter de sa notification, reconductible deux fois par période successive d'un an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. Les délais d'exécution des prestations passées durant la période de validité du marché sont fixés dans le CCTP. Aucune variante n'est autorisée et, aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue. Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres finales. Les prestations sont financées selon les modalités suivantes : • Fonds propres de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune à hauteur de 100 % du montant du marché. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Une visite facultative est possible, au libre choix des candidats, sur les sites de certains appareils à maintenir, préalablement à la remise de l'offre, afin de prendre connaissance des lieux où les prestations doivent être réalisées. Elle permettra aux candidats d'apprécier précisément toutes les conditions d'exécution du marché et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leur particularité. Elle pourra être effectuée durant la période de consultation et avant l'établissement des propositions. Les conditions de visite sont énoncées dans les documents de la consultation. Pour la partie à prix global et forfaitaire, une avance est accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Le montant de l'avance est fixé à 5,00 % du montant minimum du marché, toutes taxes comprises, si sa durée est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,00 % d'une somme égale à douze fois le montant

mentionné ci-dessus divisé par cette durée exprimée en mois. Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint ou dépasse 65,00 % du montant du bon de commande. Il doit être terminé lorsque ledit montant atteint 80,00 % du montant, toutes taxes comprises, du bon de commande. Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde. Pour la partie à prix unitaires, une avance est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Le montant de l'avance est fixé à 5,00 % du montant du bon de commande si la durée de son exécution est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,00 % d'une somme égale à douze fois le montant du bon de commande divisé par cette durée exprimée en mois. Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint ou dépasse 65,0 % du montant initial toutes taxes comprises du marché. Il doit être terminé lorsque ledit montant atteint 80,0 % du montant initial des prestations. Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde. Garanties financières de l'avance : Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une caution personnelle et solidaire ou d'une garantie à première demande à concurrence de 100,00 % du montant de l'avance.

5.1.9. Selectiecriteria

Bronnen van selectiecriteria: Aanbestedingsstuk

5.1.10. Gunningscriteria

Criterium:

Type: Prijs

Naam: Prix des prestations - 40 %

Beschrijving: Prix des prestations, décomposé comme suit : • DPGF sur 30 points ; • DQE établi par le pouvoir adjudicateur mais non-communicé aux candidats sur 10 points

Criterium:

Type: Kwaliteit

Naam: Valeur technique - 50 %

Beschrijving: Valeur technique décomposé comme suit : Sous-critère 2.1 (20%): Moyens matériels et humains affectés aux prestations, décomposé comme suit : • Moyens matériels sur 10 points ; • Moyens humains sur 10 points. Sous-critère 2.2 (20%) : Modalités de communication et gestion documentaire, décomposé comme suit : • Suivi des interventions de dépannage sur 5 points ; • Suivi des contrôles périodiques sur 5 points ; • Carnet d'entretien sur 5 points ; • Rapport trimestriel sur 5 points. Sous-critère 2.3 (10%) : Réactivité pour les demandes de dépannage et travaux, décomposé comme suit : • Délais d'intervention de dépannage sur 4 points ; • Délais de remise en service sur 3 points ; • Délais de réparation sur 3 points.

Criterium:

Type: Kwaliteit

Naam: Proposition du candidat en matière de développement durable pour assurer une prestation éco-responsable - 10 %

Beschrijving: La proposition du candidat en matière de développement durable pour assurer une prestation écoresponsable [actions en matière de protection de l'environnement et de valorisation et réduction des déchets lors de l'exécution du marché. Il précisera notamment les

dispositions mises en place pour optimiser le tri à la source, l'organisation du stockage, de la traçabilité et des filières, les modalités d'élaboration et de mise à jour du SOGED, les dispositions prises pour favoriser le réemploi et la valorisation matière, les mesures destinées à limiter les nuisances, les pollutions, les poussières, le bruit et les émissions de COV, ainsi que les modalités de preuve de la destination finale des déchets et, le cas échéant, d'atteinte de l'objectif de valorisation matière).

5.1.11. Aanbestedingsstukken

Adres van de aanbestedingsstukken: <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=938263&orgAcronyme=p2q>

5.1.12. Voorwaarden van de aanbesteding

Voorwaarden voor indiening:

Elektronische indiening: Vereist

Adres voor indiening: <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=938263&orgAcronyme=p2q>

Talen waarin inschrijvingen of verzoeken tot deelname kunnen worden ingediend: Frans

Elektronische catalogus: Niet toegestaan

Varianten: Niet toegestaan

Uiterste datum voor de ontvangst van inschrijvingen: 08/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd

Duur waarin de aanbieding geldig moet blijven: 180 Dagen

Voorwaarden van het contract:

De uitvoering van de opdracht moet plaatsvinden binnen het kader van programma's voor maatwerkbedrijven: Neen

Elektronische facturering: Vereist

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische orderplaatsing: neen

Er zal worden gebruikgemaakt van elektronische betaling: neen

5.1.15. Technieken

Raamovereenkomst:

Geen raamovereenkomst

Informatie over het dynamische aankoopstelsel:

Geen dynamisch aankoopstelsel

5.1.16. Nadere inlichtingen, bemiddeling en evaluatie

Organisatie voor beroepsprocedures: Tribunal Administratif de Montreuil

Informatie over de termijnen voor beroep: voir documents de la consultation

Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Organisatie die offlinetoegang verleent tot de aanbestedingsstukken: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Organisatie die inschrijvingen verwerkt: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

8. Organisaties

8.1. ORG-0001

Officiële naam: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Registratienummer: 20005786700018

Postadres: 21 avenue Jules Rimet
Stad: Saint-Denis
Postcode: 93218
Onderverdeling land (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)
Land: Frankrijk
Contactpunt: Service commande publique
E-mail: mayooragi.manoharan@plainecommune.fr
Telefoon: +33 155935555
Internetadres: <https://plainecommune.fr>

Rollen van deze organisatie:

Koper
Organisatie die nadere inlichtingen over de aanbestedingsprocedure verstrekt
Organisatie die offlinetoegang verleent tot de aanbestedingsstukken
Organisatie die verzoeken tot deelname ontvangt
Organisatie die inschrijvingen verwerkt

8.1. ORG-0002

Officiële naam: Tribunal Administratif de Montreuil
Registratienummer: 13000686900015
Postadres: 7 rue Catherine puig
Stad: Montreuil cedex
Postcode: 93558
Onderverdeling land (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)
Land: Frankrijk
Internetadres: <https://montreuil.tribunal-administratif.fr>

Rollen van deze organisatie:

Organisatie voor beroepsprocedures

Informatie over een aankondiging

Identificatiecode/versie van de aankondiging: 37ec44fb-02d5-4345-8fde-fa2e52899f47 - 01
Type formulier: Mededinging
Type aankondiging: Aankondiging van een opdracht of concessie – standaardregeling
Subtype aankondiging: 16
Verzenddatum van de aankondiging: 05/05/2026 16:08:40 (UTC+02:00) Oost-Europese tijd, Midden-Europese zomertijd
Talen waarin deze aankondiging officieel beschikbaar is: Frans
Publicatienummer aankondiging: 315537-2026
Nummer uitgave PB S: 88/2026
Datum van bekendmaking: 07/05/2026